

Image not found or type unknown



Comment distinguer une subvention d'un marché public ?

Fiche pratique publié le 26/06/2014, vu 497 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Même si la convention signée entre une collectivité locale et une association s'intitule formellement « convention de subventionnement », le juge administratif a toujours la faculté de la requalifier en contrat de marché public.

Si le juge requalifie en marché public la convention de subventionnement, cette dernière sera annulée car elle n'aura pas été passée conformément aux procédures prévues par le Code des marchés publics.

[Lire la suite](#)